

de la valeur brute des biens au Canada possédés par une personne domiciliée en pays étranger.

(Le titre est adopté.)

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur suppléant: Quand lirons-nous ledit bill pour la troisième fois?

M. Benidickson: A la prochaine séance.

L'hon. M. Fleming: Dès maintenant, avec l'assentiment de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable M. Fleming, appuyé par l'honorable M. Starr, propose que ledit bill soit lu maintenant pour la troisième fois.

M. Benidickson: Non. J'ai dit: «à la prochaine séance», monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: A la prochaine séance de la Chambre.

LA RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE DISPOSITION AUTORISANT DES ENTENTES AVEC LES PROVINCES, ETC.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Flynn, reprend l'étude, interrompue le mardi 14 mars, du projet de résolution suivant de l'honorable M. Starr:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative en vue d'autoriser le ministre du Travail, avec l'approbation du gouverneur en conseil, à conclure des conventions avec les provinces, prévoyant des contributions relatives aux frais qu'entraîne pour celles-ci la mise en œuvre d'un programme de réadaptation professionnelle des invalides; d'autoriser le ministre à entreprendre la coordination des initiatives fédérales concernant la réadaptation professionnelle et à entreprendre des recherches en ce qui concerne la réadaptation professionnelle; et en vue de pourvoir, à ces fins, à l'établissement d'un Conseil appelé Conseil consultatif national de la réadaptation des invalides; et de pourvoir, en outre, au paiement du traitement du président du Conseil et des frais de voyage et autres frais des membres dudit Conseil, et de fournir l'aide professionnelle, technique ou autre, ainsi que le concours de secrétaires, dont le Conseil peut avoir besoin.

M. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes dont je disposais le 14 mars dernier, la dernière fois que nous avons débattu cette résolution, j'avais commencé à exprimer l'espoir que la présente résolution produirait des résultats et ne chercherait pas seulement à donner le change. Des progrès en ce domaine exigent un effort réel de tous les députés. Voilà un autre domaine où nous avons vu beaucoup trop souvent ce que j'appelle l'un des plus grands problèmes nationaux, le problème de l'illusion. Je voudrais donner un exemple de ce que j'entends par là.

Dans ma circonscription, nous avons un poste de télévision qui présente chaque jeudi [L'hon. M. Fleming.]

entre 10 h. 30 et 11 heures un programme intitulé *Northern Neighbours*. Cette émission est commanditée par l'Association locale des directeurs de mine de la région minière Porcupine Matheson à titre d'entreprise de relations extérieures. Un jeudi soir a été consacré à l'encouragement de l'organisme *March of Dimes*. Nous savons tous que *March of Dimes* est une institution qui consacre ses efforts, son argent et ses ressources à secourir les invalides.

L'illusion dont je parle est démontrée par le fait que le matin même où cette émission en faveur de *March of Dimes* a paru, j'ai reçu un appel téléphonique d'un médecin local qui me demandait de tenter de venir en aide à un mineur local qui avait subi une crise cardiaque et qui était obligé de s'abstenir de travailler pendant une longue période de temps. Une crise cardiaque de ce genre est une invalidité tout comme la fracture d'une jambe ou de l'épine dorsale ou toute autre invalidité dont une personne peut souffrir. Le médecin m'a dit que, selon lui, un repos de quatre à six mois permettrait à cet homme de se rétablir sans dommage permanent à sa santé et lui permettrait aussi de retourner au travail et, avec les soins voulus, de s'acquitter de sa tâche de façon à assurer sa subsistance ainsi que celle de sa famille. Il s'agissait de savoir comment cet homme pourrait subsister et soutenir sa famille pendant une période de quatre ou six mois sans pouvoir travailler. Les mineurs de cette région, comme en bien d'autres endroits, ont des polices d'assurance contre la maladie et les accidents qui les protègent pour une période de temps limitée. A la fin de cette période, l'employé doit travailler au moins un jour afin de rétablir son droit à la protection aux termes de cette police pour une période supplémentaire.

Le médecin en question, qui était au courant de cette condition, a, bien à contrecœur, renvoyé l'homme au travail pour la journée requise pour rouvrir ses droits. Le mineur est donc retourné au travail pour une journée, et ce jour-là, il a été congédié par la compagnie. Le même soir, la compagnie, de concert avec d'autres, a retenu la demi-heure de télévision qui a été consacrée à l'encouragement de l'institution *March of Dimes* qui, comme je l'ai dit, se dévoue à soulager le sort des invalides.

Cet exemple, à mon sens, montre à quel point nous nous sommes bercés d'illusions. Je suis sûr qu'il y a, dans ce groupe, des tas de personnes bien intentionnées qui seraient horrifiées si la situation leur était signalée. C'est sans doute ce genre de chose que Robbie Burns, le grand poète écossais,